



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Procès-verbal de la séance d'assermentation des Autorités communales de Noville Lundi, 28 juin 2021 au Battoir

Ordre du jour :

1	Accueil par M. Yves PELLET, Président du Conseil communal
2	Message des autorités religieuses par Mme H. DENEBOURG
3	Assermentation des Conseillers communaux et des membres de la Municipalité par Madame la Préfète Patricia Dominique LACHAT
4	Nomination du Bureau du Conseil communal
5	Nomination des commissions permanentes suivantes : 5.1. Commission des finances et de gestion (COFIGE) (5 membres et 1 suppléant) 5.2. Commission d' urbanisme (5 membres et 1 suppléant) 5.3. Commission de recours d'impôt (3 membres et 1 suppléant)
6	Désignation de quatre membres pour la délégation variable au Conseil intercommunal d' EPUDEHL
7	Désignation d'un délégué pour l'assemblée générale du Groupe forestier des Agittes
8	Désignation de trois délégués pour le Conseil intercommunal de l' ASPIHL
9	Désignation d'un délégué pour le Conseil d'établissement primaire et secondaire de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche
10	Désignation d'un délégué pour l' association intercommunale ORPC du district d'Aigle
11	Allocution de M. Pierre-Alain KARLEN, syndic

Sous la présidence de Mme la Préfète Patricia Dominique LACHAT, il a été procédé à l'assermentation des Conseillers communaux, des membres de la Municipalité, ainsi qu'à la nomination du Président et du Secrétaire du Conseil communal, conformément aux points 1 à 3 de l'ordre du jour. Le procès-verbal a été établi par Mme Laurence VUILLEMIN, secrétaire municipale.

La séance se poursuit à partir du point 4 de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Yves PELLET, Président du Conseil communal. Le procès-verbal est établi par M. Kim KAUFFMANN, secrétaire.



4. Nomination du Bureau du Conseil communal

Nomination d'un ou d'une Vice-président(e)

Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER, candidate, est élue 1^{ère} Vice-présidente par acclamation.
M. Kevin GRANGIER, candidat, est élu 2^{ème} Vice-président par acclamation.

Nomination des scrutateurs(-trices)

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER, candidates, sont élues par acclamation.

Nomination des scrutateurs(trices)-suppléant(e)s

Sur proposition, Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER sont élues par acclamation.

5. Nomination des Commissions permanentes suivantes :

5.1. Commission des Finances et de Gestion (COFIGE) – 5 membres, 1 suppléant

Mme Valentina ALIU, M. Christophe CARREL et M. Gérard Etienne PERNET, tous candidats, sont élus membres de la COFIGE par acclamation.

Sur proposition, Mmes Gabrielle BRÖNNIMANN et Gaëlle TROLLUX DA CAMPO sont élues membres de la COFIGE par acclamation.

Sur proposition, M. Steven PILET est élu suppléant de la COFIGE par acclamation.

5.2. Commission d'Urbanisme – 5 membres, 1 suppléant

Mme Sylvie ABELLAN LIBERGE, M. Michel BORLOZ, M. Nicolas CHATELAN, M. Claude-Alain STETTLER et M. Patrick KIRCHHOFER, tous candidats, sont élus membres de la Commission d'urbanisme par acclamation.

Sur proposition, Mme Chantal CHRIST est élue suppléante de la Commission d'urbanisme par acclamation.

5.3. Commission de recours d'impôt – 3 membres, 1 suppléant

Mme Stéphanie BORLOZ et M. Gérard Etienne PERNET, candidats, sont élus membres de la Commission de recours d'impôt par acclamation.

Sur proposition, Mme Muriel AUBERSON est élue membre de la Commission de recours d'impôt par acclamation.

Sur proposition, Mme Valentina ALIU est élue suppléante de la Commission de recours d'impôt par acclamation.

6. Désignation de quatre membres pour la délégation variable au Conseil intercommunal d'EPUDEHL

Mme Fabienne GUTKNECHT et M. Claude-Alain STETTLER, candidats, sont élus délégués EPUDEHL par acclamation.

Sur proposition, MM. Christophe CARREL et Laurent BRÖNNIMANN sont élus délégués EPUDEHL par acclamation.



7. Désignation d'un membre pour l'assemblée générale du groupement forestier des Agittes

M. Yves PELLET, candidat, est élu délégué à l'AG du groupement forestier des Agittes par acclamation.

8. Désignation de trois délégués pour le Conseil intercommunal de l'ASPIHL

Mmes Antoinette DAPPLES DÜNNER, Muriel AUBERSON, Tatiana DUFAUX, Audrey RAVENSWAAIJ et M. Thomas MEIER se présentent comme candidats à la délégation ASPIHL.

Afin d'élire les 3 délégués parmi les 5 candidats, M. le Président décide de passer à une élection à bulletin secret.

Bulletins délivrés : **31** ; rentrés : **31** ; blancs : **0** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **31** ; majorité absolue : **16**.

Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER est élue déléguée ASPIHL par **28** suffrages.

Mme Muriel AUBERSON est élue déléguée ASPIHL par **19** suffrages.

Mme Tatiana DUFAUX est élue déléguée ASPIHL par **17** suffrages.

Obtiennent des voix : Audrey RAVENSWAAIJ (16), Thomas MEIER (13).

9. Désignation d'un délégué pour le conseil d'établissement primaire et secondaire de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche

Mme Gaëlle TROLLUX DA CAMPO, candidate, est élu déléguée pour le conseil d'établissement primaire et secondaire par acclamation.

10. Désignation d'un délégué pour l'association intercommunale ORPC du district d'Aigle

M. Kevin GRANGIER, candidat, est élu délégué ORPC par acclamation.

M. le Président Yves PELLET annonce la fin des nominations des commissions et délégations qui peuvent désormais fonctionner dans les conditions favorables. Il rappelle que les commissions et délégations se gèrent de façon autonome.

L'adresse email correcte du Président est yves_pellet@hotmail.com. Par ailleurs toutes les demandes au Conseil communal peuvent également être adressées à conseil.communal@noville.ch.

M. le Président Yves PELLET rappelle à l'assemblée : « *Nous sommes au service de la population et non l'inverse* ».



11. Allocution de M. Pierre-Alain KARLEN, Syndic

Après un discours amenant à s'interroger librement sur notre époque en pleine révolution numérique, M. le Syndic félicite et remercie les conseillers communaux fraîchement assermentés qui, dans une société où prédominent l'égoïsme, l'immédiat, l'éphémère et le superficiel, déploient leur esprit citoyen et leur sens des responsabilités au service de la collectivité afin de défendre les intérêts de toute une population, pas toujours reconnaissante.

En conclusion, M. le Syndic s'adresse en ces termes à l'assemblée :

« Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, vous avez accepté une charge politique et vous avez prêté serment de la remplir au plus près de votre conscience, en ayant toujours la justice devant les yeux.

Sachez encore que la confiance ne se commande pas, qu'elle n'exclut pas le contrôle mais qu'elle se mérite ! Alors ensemble, nous allons établir ce climat de confiance entre l'organe délibérant et l'exécutif municipal qui dit ce qu'il fait et qui fait ce qu'il dit en toute transparence ! Soyez-en toutes et tous sincèrement remerciés ».

M. le Président Yves PELLET remercie M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour son allocution, et salue l'assemblée pour son engagement. Il adresse également ses remerciements à Mme la Préfète Patricia Dominique LACHAT. Puis, il invite l'assemblée à faire honneur à la verrée préparée par le Greffe.

La séance est levée à 18h12.

Noville, le 28 juin 2021

Yves PELLET
Président



Kim KAUFFMANN
Secrétaire

Prochaines séances du Conseil communal :

- Jeudi, 14 octobre 2021
- Vendredi, 10 décembre 2021